

Concept – Manifestations sportives

Compléter le formulaire

Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sportive selon l'art 52 de la LCR

Composition du dossier - Documents à fournir

- 1 Plan & lien internet du parcours & horaires + début et fin de la manifestation;
- 2 Concept sanitaire et de sécurité (plan/croquis de la manifestation) et un plan de signalisation en cas de fermeture de routes;
- 3 Préavis favorable de la commune;
- 4 Attestation d'assurance RC organisateur;
- 5 (Minimum 2 mois avant la manifestation)
Pour les courses empruntant des sentiers et chemins en montagne, en forêt ou routes forestières : le préavis des Services
 - a) des forêts et paysage : SFNP@admin.vs.ch
 - b) de la chasse & pêche : SCPF@admin.vs.ch
 - c) de l'Environnement : SEN@admin.vs.ch
 - d) des dangers naturels : SDANA@admin.vs.ch

☎ 027 606 58 04 ou 07
✉ frederic.clemenz@police.vs.ch

Gendarmerie - Section circulation
Edition du : 13.09.2022 /Cz

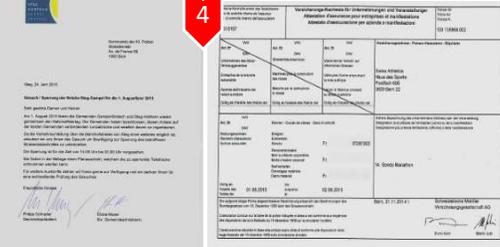
1



2



3



5



Bases légales:

- Art. 52 – 72 LCR du 19.12.1958 (RS 741.01)
- Art 94 & 95 OCR du 13.11.1962 (RS 741.11)
- Art. 30 – 31 OAV du 20.11.1959 (RS 741.31)
- Art 21 LALCR du 30.09.1987
- Art. 6 de l'arrêté du C.E. concernant les restrictions à la circulation des véhicules à moteur du 13.03.1991
- Art. 138 – 139 – 235 de la Loi sur les routes du 03.09.1965
- Préavis communal
- Préavis du service de la mobilité.
- Préavis du Chef d'arrondissement de gendarmerie